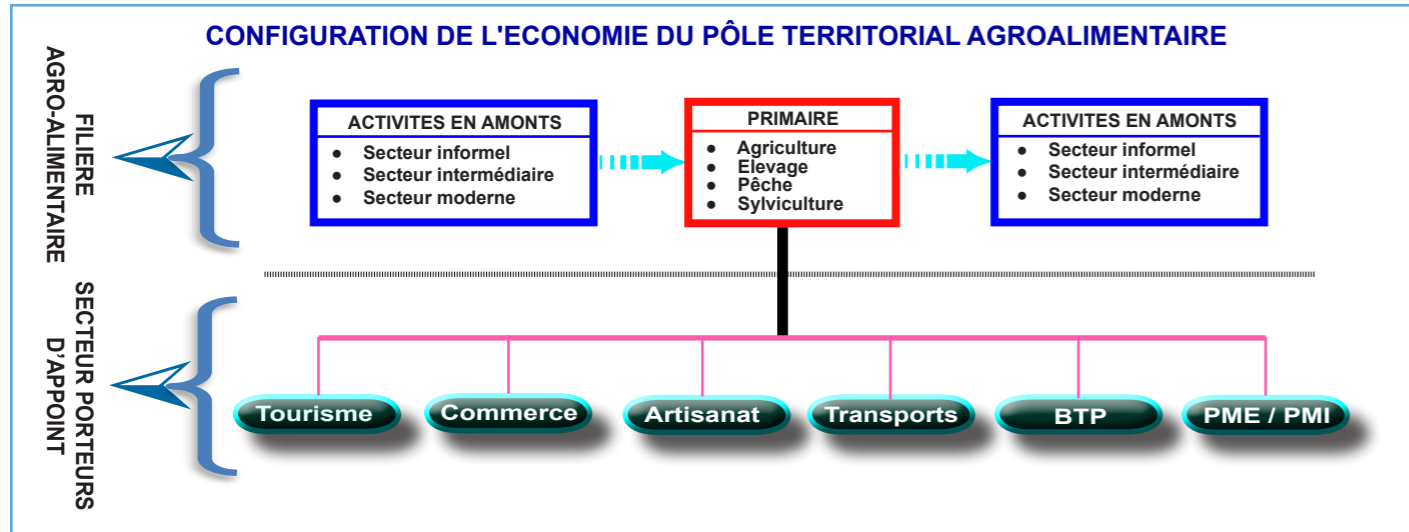


STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Bâtir ensemble une économie territoriale reposant sur une chaîne de valeurs du primaire soutenue par le développement de secteurs porteurs

La stratégie préconisée pour l'émergence économique du pôle territorial, reposera sur une dense chaîne de valeurs du primaire à grande capacité de création de richesses et d'emplois. Celle-ci sera complétée par le développement de secteurs porteurs pour diversifier les créneaux et accroître d'avantage le Produit territorial brut estimé à 472 milliards en 2013 devant passer à 770 milliards en 2017 avec un taux de croissance moyen de 13,2% sur la période.



Généraliser les programmes sectoriels régionaux

En plus des programmes multisectoriels et sectoriels de l'Etat (PDEF, PNDS, PEPAM, DECAM, etc.) pour la réalisation des objectifs du millénaire et des politiques prioritaires, il conviendra de consolider et d'élargir aux autres secteurs sociaux la stratégie pour aboutir à un programme régional sectoriel cohérent et consensuel d'accès durable à des services sociaux de qualité, porté par un comité régional de pilotage, constitué des représentants des collectivités locales, des techniciens et des autres acteurs concernés (cibles ou usagers, OCB, organisations faitières, etc.). Pour se donner toutes les chances de réussir ces programmes sectoriels régionaux, la délégation de la maîtrise d'ouvrage à un partenaire technique et financier expérimenté travaillant avec l'ARD est un atout (expérience Aïcha). Ainsi la mise en œuvre des programmes de l'Etat, complétée par les réalisations du Comité régional de pilotage (programme sectoriel régional), devrait permettre d'atteindre les objectifs cibles arrêtés dans le cadre du développement humain.

Renforcer le leadership de la Région en matière de gestion de l'environnement

La stratégie de développement inhérente à cette fonction consistera à élever les défis environnementaux relatifs à la productivité économique et à la réalisation d'infrastructures pour assurer la promotion du capital humain. Le leadership de la région dans la gestion de l'environnement sera en outre affirmé à travers :

- la création d'aires du patrimoine naturel (Aire Régionale du Patrimoine des Trois marigots et Aire du Patrimoine Inter-régionale du Lac de Guiers) qui a permis la régénération et la conservation de la biodiversité et la promotion des comportements écologiques chez les populations,
- son rôle prépondérant dans la création de l'Entente Inter-régionale pour la gestion de la zone sylvopastorale du Ferlo qui intègre les changements climatiques comme axe fondamental dans ses préoccupations,
- son engagement à favoriser les procédés de préservation des ressources naturelles ; et son rôle dans le développement de l'émergence des comportements écologiques responsables.

Assurer la promotion d'une gouvernance efficace

A travers les stratégies préconisées :

- Développer une formation et une information appropriées auprès des acteurs,
- Mettre en œuvre des projets pilotes pour consolider ces acquis en matière de développement local et territorial efficace,
- Renforcer les capacités des élus et mettre à leur disposition des outils adaptés pour assurer le fonctionnement institutionnel des collectivités locales, la maîtrise d'ouvrage accompli des projets et la mobilisation de ressources financières au niveau local, de l'Etat et des partenaires.
- Assurer la gouvernance territoriale axée sur le pilotage du pôle de développement économique par un cadre de partenariat formalisé, coordonné et animé par le Président du Conseil régional avec l'appui du Directeur de l'ARD,
- Renforcer les capacités du Conseil Régional pour mobiliser les acteurs clés dont les plus essentiels sont l'Etat, les programmes structurants et le secteur privé.

Le Plan Régional de Développement Intégré élaboré avec le soutien technique et financier



HANDICAP INTERNATIONAL



Document Réalisé par l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis ;
83 Route de Khor, Sor, Saint-Louis
BP : 538 Saint-Louis
Tél : 33 961 83 99
Fax : 33 961 83 99
Email: ard-sl@orange.sn
site web : www.ardsl.net

Réalisation : P.Burny 77 643 56 98



République du Sénégal

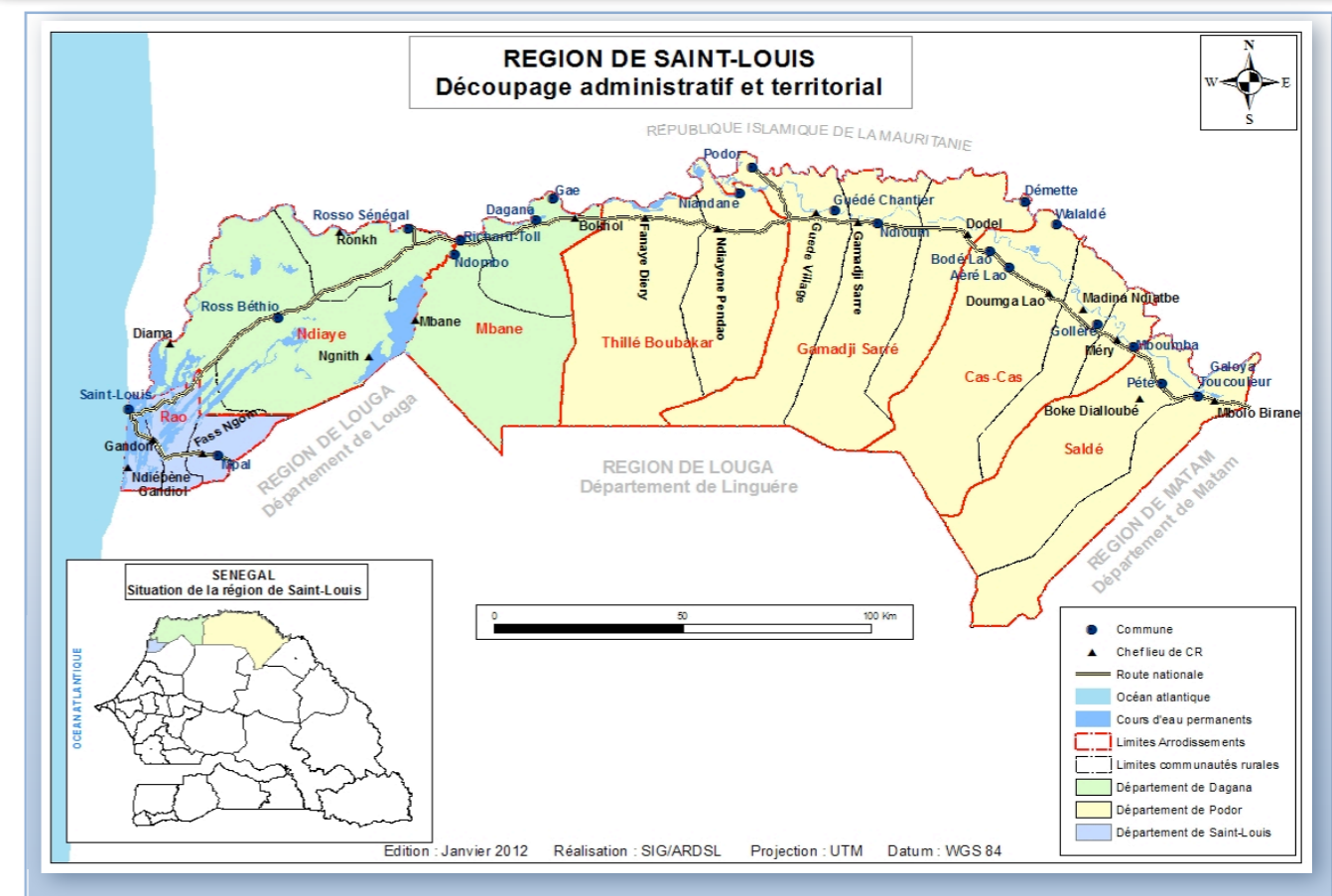


VERS L'ERECTION DE LA REGION DE SAINT-LOUIS EN PÔLE TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT EN 2017

La politique de développement économique et social du Sénégal, définie à travers « l'étude prospective 2035 », vise l'accumulation de richesses offrant à la population des niveaux de vie élevés selon le mérite.

Dans le même sillage, la « **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social** » (SNDES 2013-2017) préconise la territorialisation des politiques publiques avec la promotion de pôles de développement économique pour accélérer la croissance du pays et assurer une meilleure répartition des activités productives sur le territoire national.

Ainsi, sur la base d'un processus participatif et itératif, tous les acteurs intervenant dans le développement régional, sous le leadership du Conseil régional, se sont engagés dans de larges concertations qui ont abouti à l'élaboration d'un **PLAN REGIONAL de DEVELOPPEMENT INTEGRE** (PRDI 2013-2017) opérationnalisant le concept de territorialisation. Celui-ci a été adopté par le Conseil Régional (session du 25/01/2013) et approuvé par le Gouverneur (Arrêté N°008 du 25/01/2013).



IMPACTS SUR LES PRIORITES NATIONALES A L'HORIZON 2017

- Produit Territorial Brut à 791 milliards FCFA soit 699 000 FCFA par habitant
- Création de 71 100 emplois
- Réduction de la prévalence de la pauvreté de 39% à 7,6%
- Production de 1014 000 tonnes de riz soit 82 kg par habitant (92% des besoins)
- Recettes fiscales passant à 63 milliards FCFA pour les collectivités et à 134 milliards pour l'Etat.

ATOUTS DE LA REGION

◆ Un fort potentiel agricole et des secteurs porteurs :

■ **L'agriculture** : avec une superficie de 172 800 ha irrigables, 90 000 ha de terre de décrue, plus de 150 000 ha des dunes et du Diéry propice au maraîchage, possibilité de 2 à 3 campagnes agricoles avec la disponibilité permanente de l'eau et des spéculations variées.

■ **L'élevage** : avec un cheptel important, de vastes espaces pastoraux et une abondance de sous-produits agricoles sans compter les conditions climatiques très propices au développement de l'aviculture.

■ **La pêche et l'aquaculture** : des pré-requis avec une frange maritime poissonneuse de 70 km, un environnement naturel favorable au développement de l'aquaculture grâce aux nombreux cours d'eau favorable aussi au développement de la pêche continentale, des pêcheurs expérimentés etc.

■ **Des pré-requis importants dans des secteurs très porteurs** comme les BTP, le commerce, l'artisanat, les transports et le tourisme avec une offre de services diversifiés (parcs, plage, histoire etc.)

◆ Des pré-requis solides pour le développement socio-économique

Classée 2ème région après Dakar en matière d'éducation et de formation avec 15 lycées et 16 établissements d'enseignement technique et professionnel et une université d'excellence ; et de santé avec 3 centres hospitaliers et 5 centres de santé.

Des taux d'accès à l'eau rassurant : 73% en zone rurale et 98% de la zone urbaine, un réseau routier classé de 1 162 km bitumé à 40%, une agro-industrie en plein essor (CSS, SO-CAS, GDS, SCL SENETANOL etc.)

◆ Un réseau de partenaires au développement dense à travers :

■ **La coopération décentralisée** avec des régions, des départements et des villes de France, de Belgique, de l'Italie etc.

■ **Réceptacle de plusieurs projets de coopération bilatérale** avec la France (AFD), les USA (MCA), l'Espagne (AECID, AACID), le Grand Duché de Luxembourg (PIC II, PIC III).

■ **Bonne couverture en structures techniques d'appui et de recherche** (ONG, UGB, SAED, ANCAR, ETC.)

CONTRAINTES DE LA REGION

◆ **Fortes disparités entre départements et entre zones éco-géographiques** : Existence de zones à fort potentiel agricole et pastoral d'accès encore très difficile voire impossible pendant l'hivernage (Île à Morphil et zone sylvo-pastorale dans le département de Podor).

◆ **Tensions dans l'occupation du foncier** :
■ accaparement des terres par l'agriculture aux dépens des activités pastorales.

■ Foyers de résistance contre l'expansion de l'agrobusiness parachuté sans mesures d'accompagnement appropriées et acceptées par les populations locales.

◆ **Faible exploitation des potentialités économiques**

■ Ancrage à des pratiques traditionnelles,
■ manque de productivité du secteur agricole,
■ prépondérance du secteur informel et faiblesse du tissu industriel etc.

◆ **Situation environnementale menaçante**

■ Désertification et effets néfastes des changements climatiques entraînant une raréfaction des ressources naturelles.

■ Disparition des tapis herbacés et l'ensablement des cuvettes jadis importantes pour l'agriculture et le bétail.

■ Salinisation accélérée des sols, facteur d'abandon de terres.

■ Ouverture de la brèche avec ses effets néfastes faisant basculer la zone du Gandiolais dans une précarité sans précédent (village de Doune Bamba Diéye menacé), une pollution alarmante.

◆ **Manque de leadership, de ressources financières et d'initiatives en matière de développement économique local et territorial:**

■ Faible capacité d'entretien du patrimoine infrastructurel et matériel existant (stock de capital public) ;

■ Culture de participation citoyenne et civisme fiscal en souffrance.

◆ **Faible capacité d'investissement des collectivités locales :**

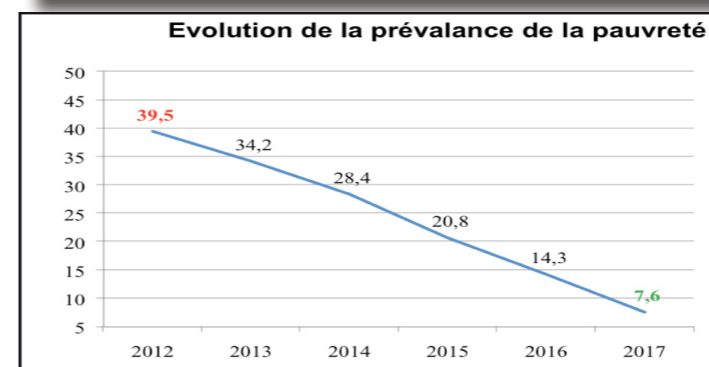
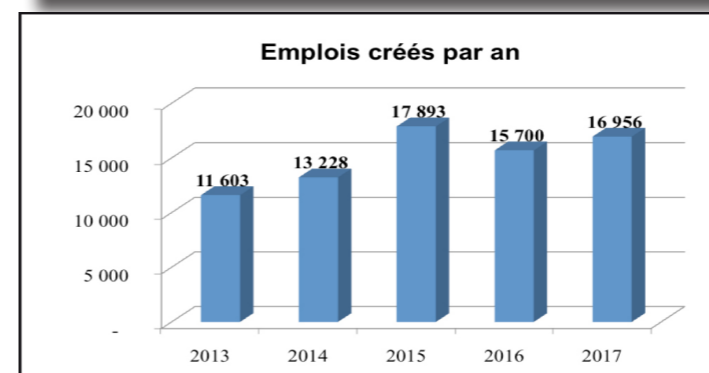
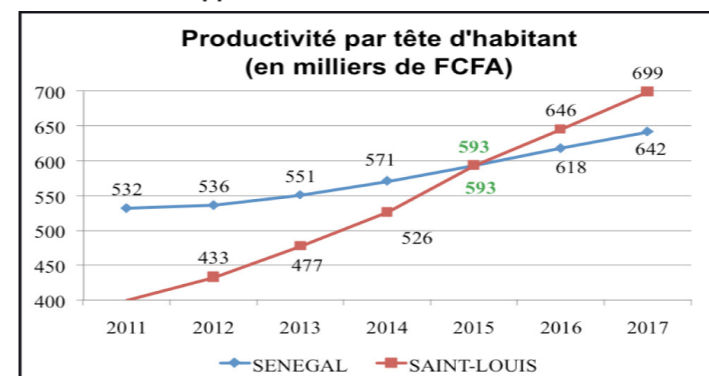
■ Budgets d'investissement et d'entretien insuffisants ;

■ Mécanismes de financement centraux faiblement connectés au système de planification décentralisé.

VISION: PÔLE TERRITORIAL AGRO-ALIMENTAIRE EMERGENT REPOSANT SUR QUATRE FONCTIONS

① FONCTION DE PRODUCTIVITE

Finalité : La région de Saint-Louis est érigée en pôle territorial économique, créateur de richesses et d'emplois contribuant au développement national.



Contribution à la sécurité alimentaire et l'autosuffisance en céréale

Production en riz blanc de 1 014 000 tonnes avec la valorisation du potentiel irrigable assurant une consommation moyenne nationale de 66 kg par tête d'habitant = 76% du besoin estimé à 88 kg / an.

La réduction du déficit de la balance commerciale

Contribution à la réduction des importations des produits alimentaires particulièrement les produits laitiers et du riz évalués respectivement à 85 milliards et 195 milliards de FCFA.

L'accroissement des recettes fiscales des collectivités locales et de l'Etat

Augmentation substantielle d'ici 2017 des recettes fiscales des communes (de 0,8 à 7%), des CR (de 0,1 à 5%) et de l'Etat (de 14 à 16%).

L'aménagement adéquat du territoire national

Proposition d'une alternative crédible aux populations de la région pour atténuer la ruée vers Dakar.

② FONCTION D'OFFRE DEMOCRATIQUE DE SERVICES DE QUALITE

Finalité : Les populations dans leurs spécificités, ont accès aux services et équipements appropriés pour assurer leur développement humain.

Permettre aux populations quelque soit la spécificité et le lieu de résidence, d'accéder à des équipements et services adéquats dans les secteurs de :

● Education (TBS de 15% au préscolaire d'ici 2015, scolarisation universelle dans l'éducation de base, accessibilité à des établissements et des filières dans la formation technique et professionnelle, développement de l'alphabétisation fonctionnelle ciblant particulièrement les femmes rurales).

● Santé (bonne couverture en hôpitaux, en centres et postes de santé).

● Eau potable et assainissement (Atteinte des OMD pour l'eau potable en zones urbaine et rurale ; et amélioration considérable du taux d'accès à l'assainissement).

● Urbanisme, habitat et cadre de vie (promotion d'une politique durable et efficace en matière d'urbanisme et d'habitat dans les grandes communes de la région et d'une stratégie innovante de gestion des ordures et des eaux usées et pluviales).

● Energie (Réalisation d'un taux d'électrification rurale de 45% en 2015 et le porter à 50% en 2017 et positionnement du conseil régional dans la politique énergétique par l'accroissement de la production et diversification des sources).

● Culture, sports et loisirs (Dotation des Collectivités Locales en infrastructures, équipements sportifs et culturels et d'espaces de loisirs adéquats d'ici 2017; organisations d'activités sportives et culturelles).

③ FONCTION DE PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE

Finalité : Les collectivités locales assurent avec efficacité et transparence leurs missions de développement local et territorial.

● L'animation, la coordination du développement local et la maîtrise d'ouvrage des projets sont assurées par les collectivités locales de manière efficace et transparente.

● Les collectivités locales ont la capacité de mobilisation des ressources propres (fiscalité locale) et des partenaires pour le financement des actions de développement.

● L'entretien régulier du stock de capital pour son maintien en bon état est réussi.

④ FONCTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Finalité : La prise en charge des défis environnementaux (préservation des ressources naturelles, atténuation des effets des changements climatiques) sont au cœur des politiques régionales.

● Réduction de la vulnérabilité environnementale de la région aux effets des changements climatiques.

● Maintien en bon état du stock de capital en infrastructures.

● Pérennisation des bonnes pratiques de production dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, etc.